

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE VERZEILLE DU 13 avril 2023
N° 444/2023**

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 20/04/23
ID : 011-211104088-20230413-4442023-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

Vote par procuration : 1
Convocation du 06/04/2023

Présents : Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Mohamed SABRI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration à Marie-Lyne EXPERT), Christian AUDIER

Secrétaire de Séance : Frédéric Audier

Le treize avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Madame Marie-Lyne EXPERT, Première Adjointe.

OBJET : Approbation du compte de gestion M14 2022 – Budget principal

Après s'être fait présenté le budget primitif M 14 de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion M 14 dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier de CARCASSONNE visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

En mairie le 13/04/2023
Marie-Lyne Expert
Par délégation du Maire

